

Des chambres syndicales (1872).

On s'accorde généralement, parmi les ouvriers, à vouloir repousser les grèves comme un fléau nuisible à tous, et, en conséquence, à rechercher si, dans l'état économique actuel, il y a un moyen pratique qui puisse, sinon supprimer les grèves, puisque cela est impossible, mais du moins en diminuer le nombre. Le moyen auquel on s'est arrêté est l'organisation de Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers.

Il est évident que deux Chambres syndicales nommées de part et d'autre, non pas au moment d'un conflit, mais en temps normal, peuvent éluder une crise professionnelle en permettant d'étudier en commun les prétentions des parties respectives. Pour peu que la bonne foi se mêle aux délibérations, il y aura entente dans le plus grand nombre de cas, et l'intérêt de tous sera sauvegardé.

Quoique l'affranchissement du travail soit le but Commun que poursuivent toutes les sociétés ouvrières sous le nom de prévoyance, solidarité, chambres syndicales, etc., nous préférons l'organisation de ces dernières, parce qu'elles impliquent d'abord l'idée de discussion, de conciliation entre les intérêts des patrons et des ouvriers ; ensuite elles se prêteraient mieux à l'établissement des tarifs professionnels : enfin, elles faciliteraient l'organisation des travailleurs en Unions professionnelles. Il va sans dire que le placement des ouvriers sans travail et les secours à accorder en cas de chômage font partie intégrante du programme des chambres syndicales, ainsi que l'établissement d'écoles professionnelles pour les apprentis et les ouvriers. Indépendamment des rapports que devraient établir entre elles, et dans toute la France, les Chambres syndicales des ouvriers d'une même profession, il faudrait aussi que, dans chaque ville, les Chambres syndicales de toutes les professions pussent créer un centre d'études et de renseignements; les délégués envoyés par chaque profession se communiqueraient les améliorations opérées dans la chambre syndicale à laquelle ils appartiennent; ce serait, pour ainsi dire, l'école où l'on apprendrait à connaître et à pratiquer la solidarité, sauvegarde des travailleurs.

Nous savons, du reste, que pareille chose a été essayée à Paris et est entrée, par conséquent, dans la pratique. Pourquoi ne pas agir de même partout? [...]

Nous avons dit que la liberté de réunion et d'association est la meilleure manière de résoudre les conflits entre patrons et ouvriers ; cette assertion est confirmée par des faits irréfutables. L'Angleterre est un pays où tous les moyens légaux sont mis en œuvre pour faire augmenter les salaires et diminuer le nombre des heures de travail, et cependant peut-on dire que l'industrie nationale en souffre? La liberté des personnes et la sécurité des biens y sont-elles menacées? Nullement, car l'habitude de discuter librement leurs intérêts donne aux hommes le sentiment de ce qui est juste et praticable et de ce qui ne l'est pas. On peut dire aussi que là où la liberté existe, les violences et les sévices sont généralement peu usités. En Angleterre, lorsque des conflits surviennent entre patrons et ouvriers, les appels à la conciliation ne manquent pas de se produire ; si quelques difficultés ne peuvent être aplanies, et si la grève apparaît malgré toutes les tentatives faites pour l'éloigner, on est persuadé, du moins, de part, et d'autre qu'on se trouve devant un fait fatal qu'il faut laisser se produire. En définitive, les Anglais ne pensent pas du tout renoncer à leurs libertés, parce qu'il y aura eu quelques conflagrations qui auraient tout de même eu lieu avec un régime de compression ; d'autre part, le système de la liberté coupe court à toutes les équivoques et à toutes les arrière-pensées. La loi dit à tous, ouvriers et patrons: Arrangez-vous, organisez-vous librement et comme vous l'entendrez ; si vous faites une sottise, tant pis pour vous ; vous en serez seuls responsables, et cela vous rendra plus sages une autre fois.

Cet avis quasi-paternel de la loi ne ralentit pas l'ardeur des ouvriers à revendiquer leurs droits, et ils continuent de plus belle à organiser, à étendre leurs clubs, leurs cercles littéraires, leurs unions professionnelles, dont quelques-unes comptent des centaines de mille membres et ont des ramifications dans toute l'Angleterre et même en Amérique, aux Indes, en Australie et dans plusieurs

contrées de l'Europe. Telle est la Société des mécaniciens. Il en résulte que ces Sociétés ouvrières ont pour la plupart des sommes formidables en caisse. On voit du reste que toutes ces Sociétés s'affilient librement les unes aux autres, selon que leur intérêt les y pousse. Pour tout dire, il faut faire remarquer aussi que les industriels, les patrons ayant les mêmes facilités de groupement que les ouvriers, ils en profitent pour s'organiser de leur côté ; mais les ouvriers ne peuvent voir aucun inconvénient à cela, car la liberté est le domaine de tous, et si une grève ne peut être évitée, ils placent leur espérance de réussite dans la justesse de leurs prétentions. Toutefois, on ne s'alarme pas de cette situation en Angleterre, car l'industrie de ce pays est plus florissante que la nôtre.

L'organisation des travailleurs anglais dénote chez eux un sens pratique qui n'aura jamais assez d'admirateurs et surtout d'imitateurs. Aussi l'un des meilleurs moyens de propagande sociale est-il, selon nous, le récit des pas faits par nos voisins dans le chemin des progrès économiques. Aujourd'hui, grâce à la publicité donnée à tout ce qui concerne l'extension des Sociétés ouvrières anglaises, les travailleurs, dans la plupart des États européens, s'agitent pour agrandir et perfectionner leurs moyens d'émancipation. On trouve la preuve de ce fait dans l'article suivant, extrait de *La République française*, 7 janvier:

« La constitution d'Unions de métiers, qui a acquis en Angleterre un si grand développement, a pris depuis quelque temps une certaine extension dans des pays qui n'avaient pas procédé jusqu'alors à cette organisation.

« En Allemagne surtout, les Unions de métiers se sont rapidement développées pendant l'année dernière, à la suite de plusieurs congrès qui ont réuni des délégués envoyés des principaux centres industriels de l'Allemagne, par tous les ouvriers d'une même profession. Dans ces congrès, qui ont été les préliminaires de la constitution des associations dont il est question, on s'est surtout préoccupé de l'utilité qu'il y aurait à grouper, en vue d'une action commune, les ouvriers de même profession. Les ouvriers ont compris qu'ils ne pouvaient espérer résister à la coalition, tacite ou déclarée, des patrons, tendant à rendre de plus en plus insuffisante, eu égard au renchérissement croissant des objets de consommation, la rémunération des travailleurs, qu'en se groupant d'une façon plus puissante.

« Depuis que le congrès tenu à Erfurt a donné un nouvel élan à cette tendance générale parmi les ouvriers allemands, des corporations de différents métiers ont manifesté un désir si prononcé de s'unir et d'organiser une action solidaire pour la défense de leurs intérêts, que les comités généraux de ces associations ont été obligés de convoquer des congrès de leurs métiers respectifs. Ces assemblées ont eu, fait remarquable, un caractère absolument international : des appels ont été adressés aux ouvriers des autres pays dans le but de les décider à envoyer des délégués ayant reçu mission de participer aux mesures à prendre et d'étendre les Unions de métiers au-delà des frontières [...] Les ouvriers bijoutiers d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, réunis en congrès il y a quelques mois, ont fondé une Union internationale de métiers concernant la garantie mutuelle du travail et les grèves, conformément aux principes suivants : les secrétaires des associations des localités respectives sont tenus de procurer, autant qu'il sera possible, du travail aux membres des associations adhérentes à l'Union. En cas de grèves inévitables, les associations ayant contracté ensemble s'engagent à se soutenir mutuellement par tous les moyens en leur pouvoir. Elles sont, de plus, résolues à intervenir, par le conseil et par l'action, dans toutes les questions relatives au bien-être de la classe ouvrière.

« En Italie, l'organisation des Unions internationales de métiers a reçu, le mois dernier, un commencement d'exécution. Les Sociétés typographiques italiennes se sont constituées en Union de métiers et ont déclaré être disposées à se fédérer avec les associations similaires existant dans les autres pays.

« Il est nécessaire d'insister sur le développement de cette organisation de métiers qui nous paraît de nature à exercer une influence considérable sur le sort du prolétariat.

« Les relations que les Unions internationales de métiers établiront entre tous les travailleurs auront certainement pour effet d'assurer à ceux-ci la rémunération la plus élevée possible de leur travail. En

95 effet, ces Unions devront faire la statistique générale du travail et procéder à une enquête qui fera connaître à tout moment les besoins d'une même industrie dans tous les centres industriels. La répartition des travailleurs pourra alors être effectuée avec méthode, de façon à équilibrer toujours l'offre et la demande de travail. La concurrence entre les ouvriers, cause principale de la dépréciation des salaires sera ainsi écartée.

100 « L'organisation des travailleurs, dont on s'effraie tant dans certaines régions comme d'une cause de perturbation, est au contraire essentiellement pacificatrice. Tous ceux auxquels le soin de leurs intérêts, plus encore que leurs opinions, fait désirer le maintien de la tranquillité et du bon ordre, devraient voir avec satisfaction l'organisation ouvrière prendre tous les développements qu'indique la nature des choses. Ainsi serait évité le retour de ces crises qui, à des époques presque périodiques, font périliter les maisons les plus solidement établies. » [...]

105 On conviendra que si la France ne voit pas aujourd'hui de quelle importance est pour son avenir politique et industriel cette question de libre organisation des travailleurs, ce ne sera pas faute d'avertissements. Ils lui arrivent, en effet, de toutes parts. Dans la séance du 15 mai 1872, à l'Assemblée nationale, M. Alfred Naquet adressait à ses collègues un discours dont nous reproduisons sans commentaires le passage suivant : « La loi que vous voulez faire et qui a pour but de diminuer la fréquence des grèves n'arrivera qu'à les rendre plus nombreuses et en même temps moins fructueuses » [...]

110 Pour prouver la justesse de ce raisonnement, il n'y aurait qu'à citer la Suisse et l'Amérique, les pays libres par excellence. On peut y joindre l'Angleterre ; car si les institutions politiques de ce dernier pays laissent à désirer, et si le suffrage universel n'y est pas encore pratiqué, on peut croire qu'un avenir prochain amènera de grandes améliorations sous ce rapport. Les Anglais marchent lentement, mais sûrement, vers de meilleures destinées. « Cherchez, dit Nadaud, à leur faire peur de l'athéisme et du socialisme, ils vous répondront qu'il n'y a de dangereux que l'ignorance et le despotisme politique et religieux qui la maintiennent. » Y a-t-il rien de plus judicieux et de plus sensé que ce langage? [...]

115 La conclusion à tirer de ce chapitre est qu'il faut prendre le bon partout où il se trouve, et à cet égard les Anglais peuvent nous donner d'utiles enseignements. Les ouvriers français ne voudront pas rester plus longtemps en retard d'organisation, et ils compléteront, à cet effet, le travail déjà commencé : il faut que le lien de la solidarité unisse de plus en plus tous les ouvriers d'une même profession ; ensuite les différentes professions pourront se prêter le concours de leurs conseils, de leur expérience et de leurs ressources financières si le malheur voulait qu'on eût recours à cette extrémité. Cette organisation fonctionne parfaitement en Angleterre et dans les pays libres, il faut qu'elle entre complètement dans nos mœurs, car elle n'est ni une utopie pour nous, ni une menace pour personne, elle est la conséquence naturelle de cette grande loi de la civilisation qui veut que l'harmonie des intérêts procède, non de la contrainte, mais de la liberté.

120

125

130

Rapport des délégués lyonnais publiés par la délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Lyon en 1872, Lyon, Imprimerie L. Bourgeon, 1873, p. 25-34.